

Nous n'avons pas de copie des diplômes du supérieur.

1) Pour obtenir **un duplicata de votre diplôme du supérieur**, vous devez vous adresser à la Communauté française (devenue Fédération Wallonie-Bruxelles). Voir leur site :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24340&navi=959>

Vous aurez besoin d'une **attestation** de toutes les années passées dans notre école **+ une copie du PV de délibération**.

Veillez faire votre demande au secrétariat de l'ESA Saint-Luc, à l'adresse email suivante : ab@stluc-esa-bxl.org en indiquant vos nom, prénom, date et lieu de naissance, option et année du diplôme ; adresse postale et numéro de téléphone.

L'attestation et le PV de délibération sont payants.

Nous vous enverrons ces documents moyennant le paiement de 20 euros sur le compte bancaire ING des Instituts Saint-Luc:

Depuis la Belgique : BE 19 3100 1936 3512

Depuis l'étranger : Banque ING, chaussée de Waterloo, 687, 1060 Bruxelles

BIC : BBRU BEBB

IBAN : BE 19 3100 1936 3512

Veillez mentionner en communication: *vos nom, prénom, l'option dans laquelle vous étiez diplômé et l'année du diplôme.*

Veillez aussi noter : "*documents demande de duplicata diplôme supérieur*"

2) Si vous souhaitez **uniquement une attestation antérieure** , cela vous coûtera **10 euros**.

A payer sur place, en liquide, au secrétariat de l'ESA Saint-Luc, Place Morichar, 30, 1060 Bruxelles

Ou à payer par virement bancaire.